

Enquête publique AUE sur la ZAC Satory Ouest de Versailles
28 septembre - 28 octobre 2022

Avis et demandes de l'association VEI Versailles Environnement Initiative

(VEI est une association reconnue loi 1901 existant depuis 2001)

Site <https://www.versaillesenvironnementinitiative.fr/>

Préalable de VEI

Il s'agit de la troisième enquête publique sur cette zone. La législation ayant changé, c'est la première fois que localement on répond à une enquête publique concernant une Autorisation Unique Environnementale. La séance publique qui a été organisée pendant l'enquête publique a été très utile pour y voir plus clair sur certains points.

Malheureusement les documents sont pléthoriques et impossibles à lire en totalité. On peut cependant juger que le résumé non technique, pièce qui permet d'appréhender le projet dans son ensemble, omet quelques points essentiels des enquêtes préalables, si bien que le public ne peut se faire une idée réelle de la situation et des enjeux.

On est noyé notamment sous les innombrables détails concernant les « compensations » écologiques, ce qui fait oublier l'essentiel : une destruction massive et importante des habitats dans le site (50 % de la surface voit ses habitats naturels détruits) et un terrain terriblement pollué donc des risques.

C'est un projet qui comporte beaucoup d'incertitudes et qui s'étalera sur de nombreuses années avec sans aucun doute des responsables différents qui vont se succéder, des études « corrigées » complétées, infléchies au fur et à mesure : on le constate déjà depuis 2017.

Nos contributions paraîtront peut-être assez désordonnées, nous nous en excusons auprès des lecteurs et les remercions de leur patience et de leur compréhension.

Globalement notre association VEI exprime de grandes réserves sur ce projet qui consiste à installer des habitants sur une zone incomplètement dépolluée, en y portant de graves atteintes à l'environnement interne et en périphérie.

1-Les défauts formels des documents d'enquête

Si les études nombreuses prouvent un effort d'analyse, il y a beaucoup de défauts formels dans les documents et beaucoup de données sont obsolètes.

Par exemple, la population de Versailles n'est pas en augmentation mais en diminution (elle est actuellement de 85 000 habitants)

Les études de circulation sont anciennes alors que beaucoup de modifications sont intervenues depuis la période du Covid et le recours augmenté au télétravail

Les nombreuses cartes qu'on aimerait comparer ne sont pas à la même échelle, ce qui rend impossibles recoupement et synthèse.

Il manque des légendes dans certains schémas.

Les appellations choisies et les couleurs choisies induisent en erreur (qu'est-ce que « l'onde verte Est Ouest ? Un couloir écologique de la trame verte ? Ou un passage de bus et vélos ?)

Le résultat est que le public et les associations ont du mal à s'y retrouver et que cela entache le sérieux de la démarche.

2-Travaux en cours sur la zone de la ZAC : une question juridique et un risque

Alors que se déroule l'enquête publique sur l'autorisation environnementale unique ZAC Satory Ouest, est-il normal que des travaux se déroulent sur le site en même temps ?

Il en est pour exemple : la pose de la première pierre du futur campus de l'innovation Mines Paris le 20 octobre, campus qui prévoit un bassin d'infiltration en bordure de lisière de la vallée ; ou au nord la dépollution pyrotechnique dans la future zone de la gare.

Comment ces travaux peuvent-ils s'articuler avec les obligations qui découleront des conclusions de l'enquête publique ?

3-Les nombreux « risques » engendrés par le projet, dans un milieu complexe

VEI/Outre les remarques précises des instances environnementales, de très nombreux passages dans les documents soulignent toutes les incertitudes attachées au projet, dans des domaines non anodins.

Citations de documents de l'enquête, quelques exemples :

*Sols « Pour les autres sites de la ZAC, en l'absence de données sur la qualité des sols, nous avons évalué le niveau de risque du milieu souterrain. »

*Programmation : « il est rappelé que le phasage du projet s'étale sur plus de 10 ans. La livraison des pistes et des espaces publics est prévue en 2025, soit 4 années après le début des travaux. La réalisation des travaux de construction des lots privés se poursuivra jusqu'en 2030. Aussi, l'évaluation des impacts résiduels des aménagements paysagers et de l'exploitation de la ZAC ne peut pas être réalisée précisément.

*Aménagement immobilier : générer un quartier qui n'ait pas des allures de périphérie, mais qui puisse combiner intensité urbaine et laisser la place aux espaces (ou)verts

4-Avis des experts environnementaux à mettre à disposition du public de manière plus visible

Cette enquête relative à l'autorisation « unique » en matière environnementale est un processus issu d'une législation récente. Il rend plus complexe la lecture par le public, du fait des approches croisées et qui s'additionnent.

Dans le cas présent, il est nécessaire pour l'affichage sincère des enjeux, et pour mieux éclairer le public consulté en matière d'environnement, de **citer simplement et explicitement dans le résumé non technique les engagements que l'Etablissement (EPAPS) prend en réponse aux nombreuses demandes de l'autorité environnementale officielle et du Conseil national de protection de la nature.**

En effet, ces deux instances, spécialisées dans l'environnement, ont des analyses approfondies et un jugement extérieur. Elles soulignent les incertitudes et risques du projet, et demandent à l'EPAPS un certain nombre d'engagements importants, qui n'y figurent pas.

(Notamment sur la dépollution, la défense de la forêt, l'obligation de toiture végétalisée pour 30 % des bâtiments, un suivi effectif des travaux par rapport aux atteintes à l'environnement, l'obligation de participer positivement aux couloirs écologiques fragilisés).

5-Insertion du projet dans l'environnement immédiat

VEI /Les documents analysant et présentant le projet ont le gros défaut de ne pas présenter son insertion dans un environnement plus large. Certes l'enquête publique a un périmètre défini mais négliger les interfaces n'a aucun sens en matière environnementale.

La présentation néglige la situation des pourtours à plusieurs titres :

- d'abord la proximité de l'armée, ce qui en est une caractéristique essentielle aussi bien au point de vue visuel que fonctionnel.

-ensuite la ZAC Satory Ouest s'insère entre deux lanières Est-Ouest de forêt domaniale et en constitue une incise. Il n'est pas normal de ne parler que de la lisière Sud, alors que le projet détruit de nombreuses liaisons internes naturelles, qui relient les zones alentours.

-enfin et malgré la demande de l'autorité environnementale, la situation des mobilités par rapport à l'extérieur de la zone est très mal appréhendée, sous le prétexte encore lointain d'une future gare souterraine reliant cette zone isolée au monde extérieur. La ZAC s'insère dans un secteur déjà saturé au point de vue automobile RD 91 et N12 : Quel trafic supplémentaire sera engendré sur les communes environnantes ?

6-la covisibilité (point traité notamment dans l'étude d'impact et le résumé non technique)

Les études traitent de manière beaucoup plus approfondie la covisibilité depuis le « Château », certes visité par des millions de touristes, que depuis la vallée de la Bièvre.

Or cette vallée et les bois qui l'entourent constituent une aménité intensément appréciée et fréquentée pour son aspect pittoresque et son absence de constructions par tous les habitants des communes alentours.

Pourquoi cet aspect, maintes fois signalé par les associations lors des Enquêtes Publiques et dans la participation par voie électronique du public (dite PPVE) n'est-il pas rappelé dans cette dernière phase d'Enquête Publique, et mieux pris en compte ?

Le pilote du projet s'est-il préoccupé de la fréquentation réelle de cette vallée ?

On peut craindre que des bâtiments construits dans la ZAC Ouest ne soient finalement visibles depuis la vallée : il est important de préciser explicitement que ce ne sera pas le cas et d'y veiller lors des réalisations.

7-Les relations avec l'Armée, voisine de la ZAC et présente sur les 2/3 du plateau de Satory

La ZAC de Satory Ouest ne représentera environ qu'un tiers de la surface du plateau qui pour les deux autres tiers est occupé et géré par l'armée, et le restera.

La principale caractéristique actuelle anthropique de la zone est la présence de l'armée, géographiquement et fonctionnellement. Des relations, des conventions sont-elles établies avec l'armée pour une gestion future harmonieuse et respectueuse de l'environnement ?

Ainsi sont concernés non seulement l'usage futur des pistes, mais la pollution émise, les émissions sonores, les rejets dans l'eau, l'assainissement, la qualité des sols, le traitement de la faune de la flore, le respect des trames écologiques, ...

En effet, à quoi serviraient ces coûteux efforts d'aménagement dans la ZAC, si le voisin immédiat en annule les aspects positifs ?

8-Les pistes d'essais

En matière de pistes d'essais anciennes et nouvelles, la situation n'est claire ni sur les cartes que l'on ne peut superposer, ni dans l'exposé des projets.

Le seul point synthétique noté par l'Autorité Environnementale (dite AE) est que leur surface totale finale sera inférieure à celle actuelle : est-ce bien le cas ?

Les pistes anciennes sont-elles détruites ? Dans quel état sont-elles actuellement ? Si elles sont détruites, de quelle manière le seront-elles ?

Ou sont-elles réincorporées dans les nouvelles ?

Par ailleurs à l'observation « visuelle » les pistes sont actuellement intercalées avec des boisements de belle qualité ; ils devraient être conservés au maximum ou renouvelés s'ils sont détruits par suppression des pistes : ainsi il y aurait au moins une contribution de compensation in situ à la destruction très importante en surface des habitats citée par ailleurs (115 ha)

Extrait

Il conserve des pistes d'essais, principalement sur le plateau, ainsi qu'en lisière de la zone privée. Leur accès est contrôlé par le ministère de la Défense. Il les transforme profondément et en réduit les emprises, et ce faisant l'espace sous accès contrôlé.

9-L'eau : de trop nombreuses incertitudes

Il existe une série importante d'incertitudes et de risques au sujet des eaux, qu'il s'agisse des nappes, du pluvial ou de l'assainissement

Au niveau des nappes : il existe une nappe superficielle temporaire à 2 m et une plus profonde à 42 m, et probablement des lentilles d'eau détectées au forage ; cette configuration fragilise l'ensemble des travaux à venir, la stabilité des ouvrages et crée des risques de communication entre les différentes zones, des échanges naturels dans le sous-sol

Pour ce qui est de l'assainissement collectif il est prévu un raccordement avec la station d'épuration du Carré de Réunion située au Nord qui rejoindrait un futur collecteur de Saint-Quentin-en-Yvelines encore inexistant : où, quand, comment ces travaux très importants sont-ils prévus ? (l'École des Mines a prévu un assainissement vers le Sud et non vers le Nord, à partir de quand et pour quels bâtiments inversera-t-on les collecteurs ?)

Le sous-sol est sujet à des gonflements et à des effondrements comme c'est souvent le cas dans la région : c'est une situation à considérer avec attention et qui crée des risques

Enfin les pollutions engendrées par l'armée au Nord de la zone ne risquent-elles pas d'atteindre les futurs aménagements de la ZAC Satory Ouest ?

10-En matière de de pollution et de dépollution pyrotechnique

Il est noté que 90 hectares doivent être dépollués soit à 4 m soit à 6 m.

Jusqu'à quelle profondeur y a-t-il réellement des déchets pyrotechniques ? En quelle quantité et de quelle nature ? Par ailleurs les mares subsistantes non supprimées ne sont pas dépolluées mais si elles s'assèchent que se passera-t-il ?

Ces zones humides sont-elles inventoriées, périmétrées, qualifiées ?

En résumé :

* y a-t-il un inventaire général géolocalisé permettant d'éviter des dangers dans le futur ?

*qui le fera et pilotera ?

* y a-t-il un plan de gestion à court terme, moyen terme et long terme pour les emplacements pollués de cette zone ?

11-Population et santé

Bruit

Les mesures de bruit ne semblent pas incorporer le bruit des survols en avion et en hélicoptère de l'armée pas plus que le bruit des essais.

Volet Air santé

Il est noté :

Dans l'ensemble, la mise en service de l'échangeur, ne faisant pas partie du projet Satory Ouest, engendrera une hausse des trafics d'environ 6% à l'horizon 2030 (...)

Ainsi, l'impact du projet est globalement significatif à l'horizon 2030 mais n'induit pas de risques supplémentaires par rapport aux situations sans projet à l'échelle de l'ensemble des sites vulnérables et des bandes d'étude. L'incidence négative que pourrait avoir le projet au niveau de la zone d'étude reste ponctuelle et dépendante de l'augmentation du trafic engendrée par la mise en place de la ZAC, celle-ci n'intervenant pas sur des zones habitées ou sur des établissements sensibles.

VEI/ces affirmations et analyses sont assez douteuses et difficiles à comprendre : il est prévu justement d'établir dans la zone des « établissements sensibles (comme écoles ou crèches), donc l'incidence négative s'y appliquera.

*Dans l'ensemble, l'impact à l'horizon 2030 de la mise en service du projet sur les émissions de la zone est significatif, et compris entre +6 % et +35 % quel que soit le composé considéré. Ces augmentations d'émissions sont localisées au niveau des axes routiers.

VEI/ quels sont les habitants, les rues avoisinantes, concernés par ces augmentations d'émissions le long des axes, et dans quelles communes ?

12-Bois et forêt : des précisions attendues

1/Une forêt précieuse : Extrait : Les enjeux liés aux boisements

- En premier lieu, la ceinture boisée qui borde le plateau se développe dans les pentes. Malgré l'exploitation intensive du boisement, son ancienneté et sa typologie (chênaie-charmaie francilienne typique) en font un habitat à forte valeur patrimoniale. L'intérêt biologique est double : habitat d'espèces et rôle fonctionnel. L'habitat boisé est évité dans le cadre du projet. Néanmoins, un compartiment relève d'une importance particulière au regard des enjeux fonctionnels : la lisière du boisement est réduite et de fait implique une vulnérabilité à l'eutrophisation

2/VEI/La situation actuelle et future en matière de zones boisées n'est pas claire notamment la carte de la page 74 du résumé non technique, dont le figuré et les légendes prêtent à confusion.

- Quelle surface exacte de forêt domaniale est dans la ZAC et où se trouve la limite exacte ?
- Pourquoi la lisière boisée qui figure dans le plan de Versailles s'interrompt-elle ?
- Quelle surface de bois non domaniale y a-t-il actuellement sur la ZAC et à quel endroit ?
- Où se trouvent les espaces boisés classés ?
- Où se trouvent les espaces naturels sensibles boisés ?
- Quelle est la situation avant et après le projet en matière arborée, en distinguant partie domaniale et non domaniale ? Le solde est-il positif ou négatif au total (d'arbres et non pas d'arbustes) après le projet ?
- Pourquoi se limiter et ne pas replanter un maximum d'arbres là où cela est possible ?

3/VEI/les habitants des zones voisines craignent fortement une dégradation de la forêt : est-il possible de réfléchir à l'aménagement de ses accès en créant par exemple un groupe de travail avec l'aménageur, l'ONF, la Ville et les associations ?

13-Le « Schéma Régional de continuité écologique (SRCE) » ou la trame verte de Versailles ignorée et malmenée

1/Extrait : ETUDE D'IMPACT ANNEXES AUX COMPLÉMENTS À L'ÉTUDE D'IMPACT 6 - Diagnostic écologique Satory Ouest, BIOTOPE Septembre 2019 Carte 29 : Composantes du SRCE IDF : « L'aire d'étude rapprochée n'est traversée par aucun corridor écologique identifié par le SRCE »

VEI/ La zone d'étude rapprochée est plus petite que le périmètre de la ZAC, et donc biaise l'analyse en excluant des points clefs que non seulement il convient de ne pas fragiliser mais surtout de restaurer in situ.

VEI /:c'est faux cf. avis du CNPN et de l'AE, qui réclament justement d'incorporer la démarche ZAC dans cette continuité

2/Extrait de l'enquête. La limite Nord identifiée comme une « coupure des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes » constitue un élément fragmentant à traiter prioritairement dans le SRCE. D'autre part, la forêt de Versailles au sein et en limite d'aire d'étude rapprochée est un réservoir de biodiversité à préserver. Enfin, la frange sud-ouest est concernée par un corridor principal de la sous-trame arborée à préserver ».

3/Extrait de l'enquête: Le tableau suivant synthétise les continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, sur la base des éléments mis en évidence dans l'état initial. Il met en évidence les principaux corridors ou réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des niveaux d'enjeux liés aux espèces

. Tableau 38 : Principaux milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée et rôle dans le fonctionnement écologique local

<u>Milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée</u>	<u>Fonctionnalité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée</u>
Forêt domaniale de Versailles	Situé au sud de l'aire d'étude rapprochée, le boisement permet de relier l'aire d'étude rapprochée à l'étang du moulin du Renard et d'accueillir un grand nombre d'espèces d'affinités forestières

Fourrés, bosquets	Il s'agit d'habitats pour la plupart denses, en évolution et qui constituent des réservoirs de biodiversité locale pour les espèces des cortèges des milieux buissonnants et arbustifs
Alignements d'arbres et squares entretenus	Présents en nombre au sein de l'aire d'étude rapprochée, ils constituent des corridors écologiques locaux
Friches herbacées	Habitats en constante évolution traduisant une dynamique naturelle évoluant vers des fourrés, ces friches représentent des réservoirs de biodiversités pour de nombreux groupes d'espèces tant en termes de lieu de reproduction que d'alimentation
Plans d'eau, bassins	Ils participent à la trame bleue locale et à l'accueil d'une faune commune inféodée aux milieux aquatiques en permettant leur reproduction.

VEI : pour les continuités écologiques, il y a donc une erreur d'analyse et une erreur d'interprétation : il s'agit d'être actif et non passif lorsqu'on élabore un projet, et donc de faire des propositions d'amélioration à partir de cette analyse !

Que peut-on faire pour restaurer la situation déjà dégradée et que l'on va par certains travaux dégrader un peu plus à certains endroits, alors même que l'objectif affiché est de créer une zone paysagère équilibrée ?

14-Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière du projet EPAPS

La zone de protection naturelle agricole et forestière va-t-elle inclure une partie de la zone d'aménagement concerté de Satory Ouest ? Si oui pour quelle surface et à quel endroit ?

Il est annoncé depuis un certain temps la création d'un comité de suivi de la ZPNAF : est-il créé ?

15-Végétaliser et arborer au maximum est la meilleure solution

La meilleure solution pour aménager cet endroit ingrat est de le dépolluer au mieux, c'est-à-dire plus encore que ce qui est prévu, de s'abstenir d'y ajouter des pollutions nouvelles, et de le végétaliser au maximum, beaucoup plus que ce qui semble prévu.

Non pas avec des espèces rares mais avec des arbres, et tout simplement pour le rendre vivable : reboiser les zones interstitielles des pistes, boiser le long de toutes les voies, demander aux entreprises de planter des arbres dans leurs espaces privés qui sont actuellement d'un aspect minéral navrant, végétaliser les toitures.

Tout ceci permettrait à la fois de compenser partiellement les destructions d'habitat, de consolider les sols, qui ont tendance à filer, surtout près des rebords, d'assurer le pompage de l'humidité de surface et souterraine, et d'accueillir à terme une faune et une flore renouvelées.

Ceci permettrait aussi de rendre le paysage plus humain et de rafraîchir la zone en cas de canicule, qui n'est pas un vain mot depuis quelques années.

Il ne semble pas que la Société du Grand Paris ni L'EPAPS aient beaucoup d'imagination et de bon sens en matière d'environnement et pourtant cette solution est simple et ne doit pas être si coûteuse.

La présidente de l'association (VEI), Anne Boisroux-Jay